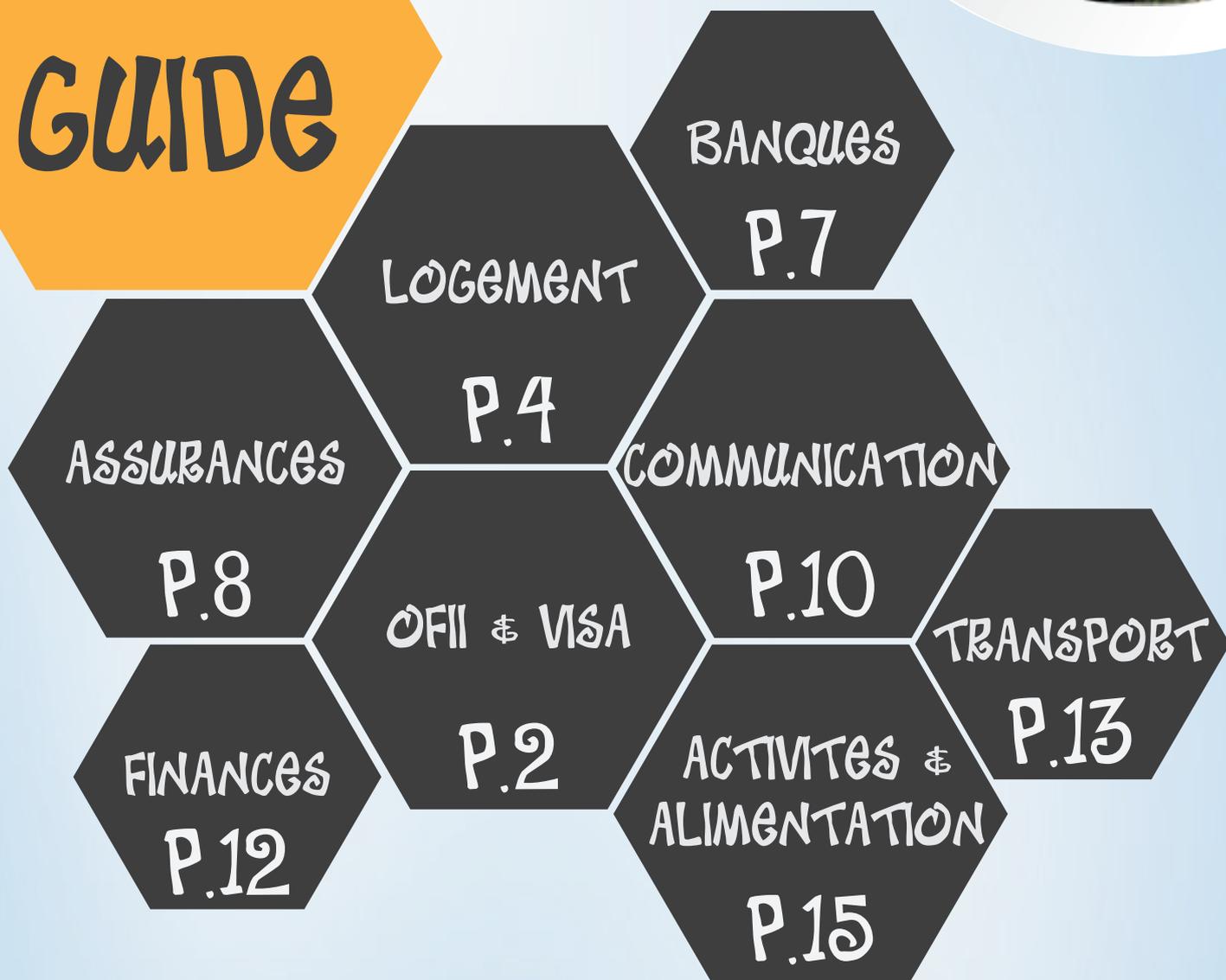


BIENVENUE!!!!



LE GUIDE



VISA

Afin d'accéder au territoire français, il est nécessaire d'être en possession d'un visa. Il s'agit d'une autorisation délivrée par l'Etat français et qui se présente sous la forme d'un autocollant à apposer sur une page de votre passeport. La demande doit être faite dans les 3 mois précédant votre départ. La procédure étant variable suivant les pays, nous vous invitons à vous rapprocher de l'ambassade ou consulat de France dans votre pays. Il n'existe officiellement pas de date limite, toutefois il est important de procéder à la demande le plus tôt possible.

Les étapes à suivre, pour une demande de VISA sont :

1. Télécharger le formulaire de la demande de VISA LONG SÉJOUR, depuis le site internet de l'ambassade française de votre pays.
2. Prendre un rendez-vous depuis le site pour déposer votre dossier. (Selon le pays, le temps d'attente pour le rendez-vous peut être d'une ou deux semaines voir plus. Nous vous suggérons donc de bloquer une date de rendez-vous avant commencer l'étape 3).
3. Rassembler et Traduire (si nécessaire) les documents à fournir pour la demande du VISA. La liste des documents et les traducteurs officiels peuvent être trouvés sur le site de l'ambassade français.



Attestation d'Hébergement

Les documents à fournir pour la demande de VISA sont assez facile à retrouver, sauf l'attestation d'hébergement (certainement si vous n'avez une famille qui réside en France). Cette attestation doit justifier votre adresse lors de votre arrivée en France.

Cette attestation peut être remplacée par une réservation, normalement d'une durée de 3 mois à compter de la date d'arrivée, d'une chambre d'hôtel. Vous pouvez également réserver différents hôtels pour cette période. N'oubliez pas de bien expliquer (par écrit) que cela ne sera qu'une adresse temporaire, avant que vous puissiez trouver votre propre appartement.

La réservation peut être très cher, mais vous pouvez annuler cette réservation après avoir trouver un appart à Lyon. N'oubliez pas de vérifier les conditions d'annulation de votre hôtel avant de réserver. Pour plus de détails: <http://etudier-en-france.fr/hebergement/>

OFII – Office Français d'Immigration et d'Intégration

Une fois que vous êtes arrivés en France pour votre première année vous devriez faire la demande d'attestation d'OFII. Ils veulent juste savoir si vous êtes bien installés en France, c'est tout ! Et encore une fois, c'est conseillé de chercher le formulaire en ligne, pour s'assurer que vous avez la dernière mise-à-jour du document.

Après avoir rempli le formulaire, vous pouvez l'envoyer direct vers l'adresse de l'OFII de Rhône (Direction territoriale de l'OFII, 7, rue Quivogne, 69 286 LYON Cedex 02). Vous pouvez également envoyer votre dossier à travers le BOREAL (Bureau d'ORientation des étudiants Étrangers Accueillis à Lyon 1). Ce dernier se trouve dans le premier étage du Bâtiment Astrée.

Sachant que sans l'attestation OFII vous pouvez légalement rester en France pendant 3 mois, il est conseillé de déposer votre dossier dans le premier mois de séjour en France. Une fois le dossier est envoyé, vous recevrez, sous 3 mois, une convocation pour un bilan médical au bureau OFII.

Vous devrez prendre avec vous:

- Votre passeport
- Une photo d'identité
- Votre bail / l'autre justification de domicile en France
- Vous devrez également payer le tax via le site: www.timbresofii.fr et emmenez le reçu avec vous.

A la fin de cette visite, vous recevrez une attestation délivrée par l'OFII.

Premier Titre de Séjour

Après un an de résidence en France, vous pouvez faire la demande de votre premier titre de séjour, qui servira de pièce d'identité sur le territoire français. Cette carte vous permet de quitter et rentrer en France sans visa supplémentaire. Vous pouvez demander votre carte de séjour 3 mois avant l'expiration de votre vignette OFII.

Vous pouvez déposer votre dossier après des entités suivantes :

- BOREAL (campus de la Doua)
- Le « Student Welcome Desk » (Quai Claude Bernard)
- La préfecture du Rhône

Les deux premières options relevant d'initiatives réservées aux étudiants de Lyon, les délais sont plus courts. Toutefois, le « Student Welcome Desk » n'est disponible qu'entre le début septembre et la fin octobre. D'autre part, le service BOREAL reste fermé pendant la période de vacances d'été. Vous devrez attendre de 2-4h lors de la visite à la préfecture, mais cela est le seul endroit où vous pouvez faire votre demande tout au long de l'année.

Vous trouverez ci-dessous la liste des documents à fournir pour la demande du titre de séjour. Il est néanmoins conseillé de vérifier que les données sont à jour en consultant le site de la préfecture du Rhône.

- ☒ VISA (une photocopie de votre VISA)
- ☒ Une photocopie de votre passeport
- ☒ 3 photos (de taille conforme) :

Les photos doivent dater de moins de 6 mois et doivent être conformes au format spécifique en vigueur. Nous vous recommandons d'utiliser les bornes photographiques libre service Photomaton que vous pouvez retrouver dans des gares et des stations de métro. Le coût est d'environ 5€ (prévoir des pièces de monnaie).

- ☒ Un justificatif de domicile (un des documents dessous):
 - Une quittance de loyer ou une facture d'électricité datant de moins de 3 mois
 - Une copie de bail (si le bail est moins de 3 mois)
 - Le reçu de l'hôtel du dernier mois
 - Si vous êtes logé(e) chez un particulier, vous aurez besoin de tous les documents suivants:
 - ☒ une attestation d'hébergement signée par la/le propriétaire
 - ☒ une copie de sa carte d'identité/titre de séjour
 - ☒ un justificatif de domicile (les quittances de loyer, les factures d'électricité...)
 - ☒ un justificatif d'une ressource d'au moins 615 € par mois pour l'année scolaire qui suit
 - Pour les étudiants boursiers: votre attestation de bourse
 - Pour les étudiants non-boursiers: une attestation bancaire justifiant des virements réguliers ou un solde suffisant (supérieur à 4000 €)
- ☒ Un justificatif de couverture sociale : cela peut être imprimé depuis votre espace client en ligne sur le site de votre assureur social. Pour plus de détails consulter la rubrique "assurance" du guide.
- ☒ Le certificat de scolarité valide.
- ☒ Les relevés des notes de l'année scolaire la plus récente.
- ☒ Une attestation d'assiduité et de présentation aux examens: vous pouvez demander ces documents à la scolarité au 2ème étage de Polytech Lyon.
- ☒ Des timbres fiscaux d'une valeur de 79€

Un récépissé vous sera attribué afin de vous permettre de vous déplacer librement en attendant l'édition de votre titre de séjour. Celui-ci sera délivré entre 2 et 3 mois après le dépôt de votre dossier et vous serez contacté par la préfecture afin de le retirer. Si au bout de 3 mois votre titre de séjour n'est toujours pas prêt, vous pouvez vous renseigner auprès de la préfecture et votre récépissé sera renouvelé si nécessaire.

I. Trouver son logement

1) Se loger dans une résidence du CROUS de Lyon?

Qu'est-ce que le CROUS de Lyon?

Le CROUS de Lyon (ou Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) est un établissement public, ayant pour mission de gérer les services de proximité qui améliorent les conditions de vie des étudiants. Pour cela, il gère les bourses et les aides financières, des résidences et des restaurants universitaires. Il vous permet également de rencontrer des assistants sociaux, de vous proposer des activités culturelles et des offres d'emplois. Il travaille également à l'accueil des étudiants étrangers.

Comment faire sa demande ?

La demande logement au CROUS se fait en ligne.

Dans un premier temps, vous devrez créer un compte sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr. En cliquant sur l'onglet « Inscription », puis en fournissant toutes les informations demandées.

Une fois votre compte créé, vous devrez constituer votre dossier social étudiant (DSE). Il s'agit d'une procédure de demande de bourse et de logement en résidence universitaire.

Pour cela, vous devez vous connecter à votre compte récemment créé. Ensuite, vous devrez saisir votre DSE en suivant attentivement les instructions données lors de la procédure. Au cours de cette procédure, il vous sera demandé de cocher la case « Je demande un logement », n'oubliez surtout pas cette étape !

Pour plus d'informations sur le DSE : <http://www.etudiant.gouv.fr/pid33626-cid111606/constituez-votre-dossier-social-etudiant-dse.html>

À la suite de la saisie de votre DSE, vous devrez compléter votre demande de logement sur le site <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>. Ce site vous permettra de consulter l'ensemble des logements proposés par le CROUS, ainsi que le montant des loyers. Vous pourrez, alors, établir une liste de vœux de logement.



2) Autres moyens de trouver un logement ?

Il est possible de rechercher votre logement dans des résidences étudiantes hors CROUS. Certains sites internet vous permettent de consulter les offres, mais également de réserver un logement selon vos disponibilités :

- Adele: <https://www.adele.org/>
- Lokaviz: <https://www.lokaviz.fr/>
- Location-étudiante: <https://www.location-etudiant.fr/>
- Studylease: <http://www.studylease.com/>
- Nexity Studéa: <https://www.nexity-studea.com/>
- Immojeune: <https://www.immojeune.com/>
- Suit'études : <https://www.suitedudes.com/>



3) Solution d'hébergement temporaire ?

Le CROUS dispose d'un service d'hébergement d'urgence pour une nuit, une semaine, un mois ou plus. Des logements en résidences universitaires peuvent être disponibles en cours d'année.

Qui peut en bénéficier ?

- des boursiers de l'enseignement supérieur qui ne sont pas déjà logés en résidence Crous dans la même agglomération.
- des boursiers effectuant un stage à Lyon (ou aux alentours).
- des étudiants en alternance.

Comment réserver ?

Téléchargez le formulaire de demande sur <http://www.crous-lyon.fr/logements/demanderlogement-en-cours-annee/>. Remplissez-le et renvoyez-le à l'adresse suivante, au moins 15 jours à un mois avant votre date d'arrivée : logville@crous-lyon.fr

Remarque : Cet hébergement ne peut en aucun cas donner droit à une réadmission pour la rentrée 2018. Les étudiants désireux d'obtenir un logement en Résidence universitaire pour l'année universitaire 2018-2019 devront faire une demande en constituant un Dossier Social Etudiant.

Autres moyens de se loger temporairement ?

D'autres organismes proposent des solutions d'hébergement temporaire :

- Auberge de jeunesse du Vieux Lyon : www.fuaj.org/Lyon

41-45 montée du Chemin Neuf

69005 Lyon

Tél. : +33 (0)4 78 15 05 50

A partir de 19€/nuit (petit déjeuner inclus) + Adhésion 7€ pour les moins de 26 ans

- CISL (Centre international de séjour de Lyon) : www.cis-lyon.com

103 boulevard des Etats-Unis

69008 Lyon

Tél. : +33 (0)4 37 90 42 42

Hébergements individuels ou collectifs selon disponibilités.

Tarif allant de : 22€ à 50€/nuit (petit déjeuner inclus)

- Association Popinns : www.popinns.org

36 rue Maurice Flandin

69003 Lyon

Tél. : +33 (0)4 72 78 03 04

Plusieurs résidences à Lyon. Chambres seules ou partagées pour courte durée selon les disponibilités.

Les réservations se font par mail à reservation@popinns.com ou par téléphone.

Tarifs disponibles sur : <http://www.popinns.org/tarifs-appartement-habitat-jeune-lyon>

- Gestetud: <https://www.gestetud.fr/fr/>

- Airbnb: <https://www.airbnb.fr/>

- Chez Nestor (Collocation): www.chez-nestor.com/

- Slo Hostel (Auberge de jeunesse): www.slo-hostel.com/fr/

- French Hostelworld (Auberge de jeunesse) : www.french.hostelworld.com/

- Couchsurfing: www.couchsurfing.org

4) Pas de garant ? Découvrez VISALE (anciennement Dispositif Clé)

Visale est un organisme se portant garant pour le locataire. Avec Visale, le locataire n'a donc pas à présenter de garant physique au propriétaire. Ce qui est très pratique pour les étudiants qui ne peuvent pas avoir de garant (parent, ami, ou connaissance) en France.

Qui peut en bénéficier ?

Jeunes de moins de 30 ans (jusqu'au 31ème anniversaire), à l'exception des étudiants non boursiers rattachés au foyer fiscal de leurs parents, en recherche de logement dans le parc privé.

Salariés de plus de 30 ans d'une entreprise du secteur privé hors agricole en recherche de logement dans le parc privé embauché (ou avec promesse d'embauche) depuis moins de 6 mois (hors CDI confirmé), et dans la limite de son contrat de travail.

Ménage entrant dans un logement locatif privé via un organisme agréé d'intermédiation locative.

Pour faire votre demande, vous devrez tout d'abord créer un compte sur :

<https://www.visale.fr/#>, puis suivre les instructions données.

Pour plus d'informations :

Que dois-je faire pour obtenir mon visa ? : <https://www.visale.fr/#!/visale-locataire>

Visale, nouveau dispositif : <https://www.youtube.com/watch?v=W2qo6uAtmJA>

Le dispositif Visale - Explications : <https://www.youtube.com/watch?v=hL0nV4UWgts>

II. Assurer son logement

Qu'est-ce que l'assurance logement ?

L'assurance logement couvre de nombreux incidents et/ou accidents, dont le nombre peut varier selon le contrat : incendie, cambriolage, dégâts des eaux, bris de glaces, tempêtes, catastrophes naturelles...

En cas de dégradation de biens, suite à la survenue de l'un de ces événements dans le logement assuré, une indemnisation est garantie par le contrat d'assurance.

L'assurance logement doit être obligatoirement souscrite pour une habitation. Elle est d'une durée d'1 an à renouveler.

Quand ?

En général, avant d'emménager dans votre logement ou avant la signature du bail.

Comment souscrire son assurance logement ?

De nombreuses sociétés proposent des assurances à des tarifs préférentiels pour les étudiants. Dans la majorité des cas, vous pouvez souscrire une assurance en ligne, sur le site internet des compagnies proposant l'offre.

Vous retrouverez ci-dessous quelques compagnies :

ADH – Assurance de biens : www.assurances-etudiants.com

Smerra: www.smerra.fr

Smeno: www.smeno.fr

Mae: www.mae.fr

Axa: www.axa.fr

Combien ça coûte ?

A partir de 25€ et jusqu'à 60€-70€ selon le type de logement, et la formule d'assurance que vous choisissez.

III. Aide au logement

Qui peut en bénéficier ?

Les étudiants étrangers ont droit, à une aide au logement, au même titre que les étudiants français. Elle vous sera versée mensuellement par la CAF (Caisse d'Allocation Familiale).

ATTENTION : Pour en faire la demande, vous devez être titulaire d'un titre de séjour d'une durée d'au moins mois.

Quelles sont les aides disponibles ?

Il existe deux types d'aides auxquelles vous pouvez accéder selon votre logement :

APL : l'Aide Personnalisée au Logement (APL)

ALS : l'Allocation de Logement à caractère Social (ALS)

Ces deux aides ne sont pas cumulables entre elles.

Quand ?

Vous pouvez faire votre demande dès l'entrée dans votre logement. Le droit à une aide au logement est ouvert en principe le mois suivant votre emménagement.

Exemple : Si vous emménagez en septembre et que vous faites votre demande dès l'entrée dans les lieux, vous aurez droit à votre aide au logement à partir du mois d'octobre. Le paiement de votre première aide au logement s'effectuera entre le 5 et le 10 novembre.

Comment faire votre demande?

La demande d'aide au logement se fait en ligne sur le site internet de la CAF : www.caf.fr

Vous devrez au préalable, vous munir de :

-votre contrat de résidence ;

-votre relevé d'identité bancaire (RIB), fourni lors de l'ouverture d'un compte bancaire en France.

Lors de votre demande en ligne, il se peut que des pièces justificatives vous soient demandées. La liste détaillée des pièces à fournir vous sera indiquée sur la dernière page à la fin de la demande en ligne.

Afin d'estimer le montant de votre aide au logement, vous pouvez faire une simulation sur www.caf.fr, dans la rubrique « Services en ligne » -> « Faire une simulation » -> « Vous n'êtes pas allocataire » -> « Le logement »

BANQUES	AGENCE LA PLUS PROCHE DE L'ÉCOLE	++	--	Commentaires
Société Générale	Villeurbanne Château Gaillard Avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne	<p>Offre Jazz :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Carte gratuite (si étudiant) • Assurance perte et vol de carte, clés et pièces d'identité • Livret jeunes net d'impôts à 2% plafonné à 1600 € <p>Permis B auto à 1€/jour (auto-écoles partenaires) Assurance habitation Complémentaire santé</p>	Changement de tarification au terme du statut étudiant.	
BNP Paribas	Agence Villeurbanne Place Wilson 61 Avenue Condorcet 69100 Villeurbanne	<ul style="list-style-type: none"> • Option <i>we love cinema</i> (réduction ciné et art) • Offre esprit Libre Initiative (18 - 24 ans) • Assurance perte et vol de carte, clés et pièces d'identité • Crédits étudiants (rentrée, pc portable, études, entrepreneuriat, avance sur bourse, etc.) • Livret jeune net d'impôts à 2% plafonné à 1600€ de dépôt • Permis B auto à 1€/jour • Assurance auto et prêt premier véhicule • Assurance habitation • Assurance Mobileo (téléphone, tablette appareil photo, etc.) 9,90€/mois 	Perte de nombreux avantages au-delà de 25 ans	
Banque Rhône-Alpes	Agence Lyon Lafayette 235, cours Lafayette 69006 Lyon Tél. : 04 72 75 88 48 Fax : 04 72 75 88 27 Code Agence : 02283	<ul style="list-style-type: none"> • Un prêt personnel à taux privilégié pour les étudiants • Frais de dossier offerts • Livret jeune à 1.35% plafonné à 1600€ de dépôt • Possibilité de financer ses études à l'étranger 	Perte des avantages de tarification	
LCL	LCL Bank and Insurance 2 Place Charles Hernu 69100 Villeurbanne	<ul style="list-style-type: none"> • Carte LCL ISIC à 1€/an • Autorisation de découvert sans frais jusqu'à 400€ • Livret jeune à 1,75% plafonné à 1600€ net d'impôts 	Perte des avantages étudiants	
La Banque Postale	La Poste 38. cours Emile Zola, 69100 Villeurbanne	<ul style="list-style-type: none"> • Carte bancaire internationale • Autorisation de découvert à taux préférentiel • Permis à 1 €/jour • Prêt personnel étudiant à 1% • Offres Box, téléphone et Internet • Complémentaires santé 		

Abonnement téléphonique, Box Internet, TV

A votre arrivée en France, vous aurez besoin d'une carte SIM afin de pouvoir communiquer en attendant d'avoir une adresse et un compte bancaire.

Il existe des cartes SIM gratuites disponibles chez des opérateurs comme :



Vous avez la possibilité de commander, activer et recharger votre carte SIM gratuite depuis le site des opérateurs mentionnés ci-dessus. Ces cartes SIM sont également disponibles et peuvent être rechargées dans des magasins et autres points de vente (Tabac, etc.).

Si vous disposez d'une adresse fixe et d'un compte bancaire vous pouvez alors procéder à un abonnement téléphonique. Il en existe 2 types :

- **Abonnement avec engagement** : réalisé auprès d'un opérateur pour une durée minimale bien déterminée.
- **Abonnement sans engagement** : possibilité de changer d'opérateur à n'importe quel moment.

Que choisir ? : Il n'existe pas de règle absolue. Tout dépend de votre budget et des avantages proposés par les divers opérateurs. Il peut donc exister des offres sans engagement plus intéressantes que d'autres avec engagement et vice-versa. Toutefois, si vous souhaitez changer d'opérateur, vous devrez procéder à la résiliation de votre contrat. Pour plus de renseignement consultez le site de votre opératue mobile.

Le tableau ci-dessous fait une synthèse des opérateurs les plus utilisés en France et des différents forfaits offerts.

OPERATEUR	Prix	Temps d'appel	SMS/MMS	Wifi	Data	Site
Orange 	4.9€/mois	2h	illimités	Hotspots	0.05€/Mo	https://www.orange.com
Sosh 	19.90€/mois	Illimité Fixes et Mobiles vers France Métropolitaine DOM			3 Go (puis débit réduit)	https://www.sosh.fr/
SFR 	5 €/mois	2h	illimités	-	-	https://www.sfr.fr
Bouygues Telecom  B&You	3.99 €/mois	2h	illimités		0.05€/Mo	www.bouyguestelecom.fr https://www.bouyguestelecom.fr/forfaits-mobiles/forfaits-sans-engagement
Free Mobile 	2€/mois 0€/mois	2h	SMS illimités	-	-	http://mobile.free.fr
	19.99€/mois	Illimité mobiles et fixes vers la France et les Etats-Unis	illimités	hotspots	3 Go(puis débit réduit)	
	15.99€/mois					
Numericable 	9.99€/mois	2h	SMS illimités	-	20 Mo (puis 0.40€)	
La Poste Mobile 	3.9 €/mois	2h	SMS illimités	-	-	https://www.lapostemobile.fr/
NRJ Mobile 	8.99€/mois	4h	illimités	-	-	https://www.nrjmobile.fr
Virgin 	3.99€/mois	2h	SMS illimités	-	100 Mo (puis 0.05 Mo)	https://www.virgin.com/

Afin de choisir votre opérateur vous pouvez vous aider de certains comparateurs disponibles en ligne :

<https://www.comparatif-forfait-internet.com>

<https://www.zoneadsl.com>

<https://www.choisirsonforfait.com>

<https://www.bestabo.com>

<https://www.comparateur-internet.fr>

<https://www.choisirmabox.fr/>

NB : Des forfaits exceptionnels et de durée limitée peuvent être offerts par certains opérateurs en périodes de fête (Noël, etc.), ou pour un premier abonnement. Restez attentifs.

Bourses et Aides financières

Les bourses sur critères sociaux

Certains étudiants étrangers et réfugiés peuvent prétendre aux bourses sur critères sociaux du ministère Français de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vous pouvez être concernés si:

- vous avez moins de 28 ans
- vous êtes ressortissants d'un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) (sous certaines conditions)
- vous êtes bénéficiaires du statut de réfugié ou apatride, reconnu par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA),
- vous résidez en France depuis au moins deux ans et que votre foyer fiscal de rattachement est situé en France depuis au moins deux ans.

Attention : pour demander une bourse du CROUS, vous devez saisir votre Dossier Social Étudiant (DSE) (<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>) entre le 15 janvier et le 31 mai de l'année précédente. En fonction de votre situation et de vos ressources, le montant de votre aide variera entre l'exonération des frais d'inscription et de cotisation à la sécurité sociale étudiante, et le versement d'une somme allant jusqu'à 5 500€ environ.

Les aides Erasmus +

Le programme Erasmus+ propose des aides financières pour aider aux frais de voyage et de séjour en cas d'études ou de stages à l'étranger. Citoyens de l'Union Européenne, vous aurez le droit à 200€ à 300€/mois. Les montants sont variables pour les étudiants hors Union Européenne. Renseignez-vous auprès de votre établissement supérieur ou sur le site du programme : <https://info.erasmusplus.fr/>.

Les bourses des institutions internationales et des fondations

Les sites suivants proposent diverses bourses :

- <http://campusbourses.campusfrance.org> :
- <http://www.european-funding-guide.eu/fr>
- <https://www.campusfrance.org/>
- <https://www.fondationdefrance.org/fr>
- <https://www.sencampus.com/>



La bourse d'excellence Eiffel

Contact : candidatures.eiffel@campusfrance.org

Le programme d'excellence Eiffel a pour objectif de financer une formation de niveau Master ou une mobilité de dix mois dans le cadre d'une cotutelle ou codirection de thèse. Des domaines d'études sont jugés prioritaires : les sciences, l'économie-gestion ainsi que le droit et les sciences politiques.

Attention : ce n'est pas à vous de soumettre votre dossier, mais à l'établissement d'enseignement supérieur en France (qui s'engage à vous inscrire dans la formation demandée si vous obtenez la bourse Eiffel).

Site : <https://www.campusfrance.org/fr/le-programme-de-bourses-d-excellence-eiffel>

JOB ETUDIANT

Si vous souhaitez avoir un petit boulot durant vos études pour financer vos études ou pour d'autres raisons plusieurs sites sont à votre disposition vous proposant des jobs étudiants s'adaptant à votre emploi du temps. Vous devez à priori avoir rédigé votre CV et Lettre de Motivation.

Les sites les plus connus sont les suivants :

- <http://www.jobaviz.fr/>
- <https://www.pole-emploi.fr/accueil/>
- <https://www.leboncoin.fr/>
- <http://www.prostudent.fr/>
- <https://ec.europa.eu/eures/searchengine/page/main?lang=fr#/simpleSearch>
- <https://www.info-jeunes.fr/annonces>

TRANSPORT EN COMMUN

Tout les infos actuelles sur : <http://www.tcl.fr/>

Moyens de transport disponibles

Le réseau TCL est constitué de :

- 4 lignes de métro
- 5 lignes de tramway
- + de 100 lignes de bus et de trolleybus
- 2 lignes de funiculaire

Appli TCL

L'appli TCL est un outil très pratique qui contient :

- Les horaires de prochains passages des lignes en temps réel .
- Un calculateur d'itinéraires paramétrable (en indiquant votre point de départ, point d'arrivée et l'heure de départ vous pouvez profiter d'une suggestion de trajet (les lignes à utiliser et changements nécessaires).
- La disponibilité des équipements sur les stations comme des ascenseurs et escaliers mécaniques (utiles pour les personnes handicapées).
- Divers plans du réseau
- Des schémas de lignes
- La disponibilité des stations de vélos en libre service Vélo'v.
- Des notifications en cas de perturbations des lignes préférées (en temps réel)

L'appli existe en version Android (sur google Play) et iPhone (sur l'App Store).



Les tickets (Tarifs)

Les tickets sont valables sur l'ensemble du réseau: métro, tramway, funiculaires et bus. Les correspondances sont autorisées. TCL offre plusieurs tarifs, entre autres:

- ticket à l'unité "pour tous": Correspondance autorisée pendant 1h ou au delà (si la dernière validation est faite avant la fin de l'heure). Vous pouvez vous déplacer sur l'ensemble du réseau TCL. Les tarifs sont de :
 - 1,90 € (si acheté dans un distributeur automatique, agence TCL ou Point Services)
 - 2,20 € (si acheté à bord des bus auprès du conducteur)

NB : Vous pouvez réaliser des économies en achetant un carnet de 10 tickets pour 16,90 €.

- carnet de 10 tickets étudiants et scolaires à 14,50 € (pour en profiter il faut avoir moins de 28 et avoir sur soi une carte d'étudiant, un certificat de scolarité, une carte nationale d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation en cours de validité)

ATTENTION! Vous devez valider votre ticket à chaque montée et à chaque correspondance. En cas de non-validation de votre titre de transport vous risquez de payer une amende s'élevant à 5 €.

Où acheter?

- sur les distributeurs automatiques (disponibles dans toutes les stations de métro et de tramway),
- dans les agences commerciales TCL
- dans les Points Service (bureaux de tabac ou dépositaires de presse affichant le logo TCL)

Carte Técély

Si vous faites beaucoup de trajets en utilisant le réseau TCL c'est parfois moins cher et plus commode d'acheter une carte Técély. Vous pouvez la recharger avec un abonnement (ex. abonnement étudiant) ou un carnet des tickets.

Abonnement Campus Annuel

Abonnement Campus Annuel vous permet d'utiliser le réseau TCL entier, sans limite. Il est accessible aux élèves de moins de 28 ans, ainsi qu'aux bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation. Vous vous abonnez pour un an, vous ne payez que 10 mois (vous payez les 10 premiers mois, les deux derniers mois sont offerts). Pour souscrire votre abonnement Campus pour la première fois vous pouvez utiliser le site <https://e-tecely.tcl.fr> ou vous pouvez visiter une agence TCL. Les pièces justificatives dont vous aurez besoin:

- pièce d'identité
- photo d'identité (photo récente, de face, cadrée sur le visage dégagé et sur fond uni et clair. Il existe une possibilité d'être photographié(e) en agence)
- carte d'étudiant (ou attestation de sécurité sociale (LMDE ou SMERRA) ou certificat de scolarité de l'année universitaire en cours).

Campus Mensuel

Si vous ne voulez pas utiliser les prélèvements automatiques, vous pouvez recharger (31,50€ /mois) votre carte chaque mois vous même – sur les distributeurs automatiques, dans les agences commerciales TCL ou par l'internet (<https://e-tecely.tcl.fr>). Si vous rechargez votre carte sur l'internet vous devez finaliser votre achat en utilisant les bornes disponibles dans la ville ou directement chez vous en utilisant un chargeur individuel.

Location des Vélos

Vélo'v c'est 4 000 vélos en libre service répartis sur plusieurs stations sur Lyon et Villeurbanne. Chaque station est équipée d'une borne avec un écran tactile pour accéder aux différentes offres et d'une série de points d'attache pour ranger les vélos.

Pour pouvoir louer un vélo il faut d'abord s'abonner (à partir de 16,5 €/an). D'habitude les 30 premières minutes de chaque trajet sont offertes. Au-delà vous payez ce que vous consommez avec tarification à la minute (0,5-0,15€/min). Les tarifs applicables à partir de 1er juin 2018. Les infos actuels sur: <https://velov.grandlyon.com/>

MAGASINS D'ALIMENTATION

MAGASINS	CONTACTS	PRODUITS VENDUS	PAYS
MADRAS BAZAR	5 rue Sébastien Gryphe, 69007 Lyon Lien intéressant : http://www.madras-bazar.fr Contact : 09 74 56 10 14	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentaires • Cosmétiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Inde • Pakistan • Ceylan • Afrique, • Ile de la Réunion • Ile Maurice • Chine • Angleterre
SUN EXOTIQUE	18 rue Professeur Joseph Nicolas, 69008 Lyon Lien intéressant : www.sunexotique.com Contact : 04 78 75 88 37	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Chine • Japonais • Vietnamien • Afrique
AMITIÉ	6 rue Algérie, 69001 Lyon Contact : 04 78 28 55 68	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Antillaise • Asiatique • Chinoise • Japonaise • Indienne • Africaine
SATSUKI	37 avenue Lacassagne, 69003 Lyon	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentaires • Epices • Légumes 	<ul style="list-style-type: none"> • Japonaise Service : Vente en ligne
LUMENGO MAKIADI	8 grande rue guillotièrè, 69007 Lyon Contact : 09 84 37 43 74	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentaires • Produits surgelés • Cosmétiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Afrique
MAMA ANGÉLIQUE	8 grande rue guillotièrè, 69007 Lyon	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentaires • Épiceries fines 	<ul style="list-style-type: none"> • Afrique
LION EXOTIC Mbc	21 grande rue Guillotièrè, 69007 Lyon contact : 04 78 02 99 78	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Afrique (à vérifier)

RESTAURANTS EXOTIQUES A LYON

RESTAURANTS	CONTACTS	SPECIALITÉS	TARIFS
LE SHALIMAR	39 quai du Docteur Gailleton Lien intéressant : https://www.petitpaume.com/etablissement/le-shalimar.htm Contact : 04 78 42 18 20 Services : Livraison Ubereats	Indienne	Midi : 12,90 € Soir : 22-29€
LE PETIT PERSAN	8 rue longue, 69001 Lyon Lien intéressant : https://www.petitpaume.com/etablissement/le-petit-persan-iran.htm Contact : 04 78 28 26 50 Services : réservation en ligne Consommation sur place Ouvert uniquement en semaine	Iran	Midi : 18€ Soir : 23-31 €
GOCHI	11 rue du Gal Plessier, 69002 Lyon Lien intéressant : https://www.petitpaume.com/etablissement/gochi.htm Contact : 04 78 38 28 73 Services : livraison uberEats A emporter et consommation sur place Ouvert le dimanche	Japonais	Midi : 18 € Soir : 23-32€
LE PENJAB	25 bis quai R.Rolland, 69005 Lyon lien intéressant : http://www.lepenjab-lyon.fr/le-penjab/ contact : 04 78 42 36 76 Services : livraison UberEats Réservation en ligne Consommation sur place et à emporter Privatisation pour groupes	Indien	Soir : 18-22 €
LAL QILA	4 pl.St-Paul, 69005 Lyon Lien intéressant : https://www.petitpaume.com/etablissement/lal-qila.htm-0 contact : 04 72 07 82 11 Services : livraison UberEats Terasse Consommation sur place et à emporter Privatisation pour groupes	Indien	Midi : 10-22€ Soir : 19-27€
WASABI	76 rue d'Anvers, 69007 Lyon Lien intéressant : https://www.petitpaume.com/etablissement/wasabi.htm Contact : 04 37 28 08 77 Services : Accès handicapé Privatisation pour groupes	Japonais	Midi : 24€ Soir : 32-53 €
LA SCALA SICILIANA	3 rue du Commandant Dubois, 69003 Lyon Lien intéressant : https://www.petitpaume.com/etablissement/la-scala-siciliana.htm Contact : 04 26 00 09 35 Services : Terrasse Consommation à domicile et à emporter	Italien	12-35 €
CHEZ CARLO	22 rue Palais Grillet, 69002 Lyon Contact : 04 78 B42 05 79 Lien : Services : Terrasse Accès handicapé A emporter et consommation à domicile	Italien	Formule plat du jour : 15 € Menu : 25-39€
LA MANGUE AMÈRE	7 rue du jardin des plantes, 69001 Lyon Lyon : https://www.petitpaume.com/etablissement/la-mangue-amere.htm contact : 04 78 39 15 42 Services : Ouvert après 23h Réservation en ligne Privatisation pour groupes Soirées à thèmes	Africain	Soir : 19 - 25 €
SAINTE RUSSIE	12 rue juiverie Lien : https://www.petitpaume.com/etablissement/sainte-russie.htm contact : 04 78 23 90 16 Services : A emporter Privatisation pour groupes	Russe	Menu : 30 €
MESSOB	85 rue Masséna, 69006 Lyon	Ethiopie	Soir : plateau découverte : 15 €

1. Assurance santé :

Les nouvelles modalités à voir avec le nouveau régime étudiant de sécurité social pour la rentrée 2019-2020.

2. Assurance responsabilité civile :

Une attestation de responsabilité civile est exigée par la plupart des établissements d'enseignement supérieur au moment de l'inscription. Dans le cadre d'un stage, celle-ci peut également vous être réclamée par votre employeur.

L'assurance responsabilité civile couvre les dommages causés à un tiers. En revanche, elle ne vous protège pas pour vos propres dommages. Il est donc recommandé de souscrire en plus une garantie protection individuelle, accidents de la vie ou dommages corporels. En règle générale, celle-ci est incluse dans le contrat d'assurance multirisque habitation.

Prix : 10-40 euros par an

3. Assurance Logement

En tant que locataire, vous êtes responsable des dommages causés à votre logement pendant la durée du bail. La garantie responsabilité civile, incluse dans tous les contrats d'assurances habitation, est obligatoire si vous êtes locataire ou colocataire d'un appartement non-meublé ou d'une maison individuelle. Lors de la remise des clés puis tous les ans, le propriétaire peut exiger que vous lui fournissiez une attestation d'assurance.

La garantie responsabilité civile permet de s'assurer à la fois pour :

- les risques locatifs : il s'agit des dommages involontaires causés au propriétaire en cas d'incendie, d'explosion ou de dégâts des eaux ;
- les dommages causés à des tiers par l'assuré ou l'un des proches vivant sous son toit dans le cadre de sa vie privée. La garantie peut être étendue à vos études, activités extra-universitaires, travaux saisonniers, stages et voyages en France ou à l'étranger.

En plus de la garantie responsabilité civile, les contrats d'assurance multirisque habitation comportent des garanties facultatives : vol, vandalisme et bris de glaces, protection de vos biens propres, protection juridique, recours des voisins et des tiers, séjours et voyages... Par ailleurs, en souscrivant une assurance habitation, vous êtes automatiquement couvert en cas de tempête, de catastrophe naturelle ou technologique et d'attentat.

À défaut d'assurance, vous risquez d'avoir à indemniser personnellement le propriétaire en cas de sinistre engageant votre responsabilité, et d'être expulsé de votre logement, suite à la résiliation de votre bail. Si vous occupez un logement non soumis à l'obligation d'assurance (meublé, logement de fonction, logement-foyer, location saisonnière, résidence secondaire), vous êtes malgré tout responsable vis-à-vis du propriétaire pour tout dommage causé au logement. C'est pourquoi il est quand même conseillé de souscrire une assurance multirisque habitation.

Prix : ~100 euros par an-un studio.

Moins cher pour les chambres universitaires (à partir de 20 euros par an).

4. Comment s'inscrire :

Il y a plusieurs agences qui offrent les deux assurances responsabilité civile et l'assurance de logement dans la région. Mais, dans ce document nous indiquons la possibilité de s'inscrire directement auprès de la SMERRA. De plus, elle propose une offre « pack étudiant » pour les étudiants internationaux pour les trois assurances : la mutuelle santé, la responsabilité civile et l'habitation pour un logement d'une pièce, pour un prix raisonnable. Toutefois, vous pouvez toujours souscrire au pack étudiant sans l'assurance habitation au cas où vous êtes dans un logement de plus d'une pièce. L'agence de SMERRA est très proche du campus et permet de souscrire aux abonnements suivants :

-Santé + assurance responsabilité civile : 47€ par mois

-Santé + assurance responsabilité civile + assurance habitation : 52€ par mois

Sinon pour l'assurance habitation :

	Tarifs
CHAMBRE DE MOINS DE 15 M ²	39 €
1 PIÈCE OU STUDIO	59 €
2 PIÈCES	74 €
3 PIÈCES	89 €
4 PIÈCES	110 €

Différent types de l'assurance de la santé :

	Sécurité sociale	Minimale  5,5€/mois 66€/an	Essentielle  10,5€/mois 126€/an	Confort  20€/mois 240€/an	Tous risques  34,5€/mois 414€/an
 Hospitalisation Etudiants salariés : indemnité journalière hospitalière	de 80% à 100%	100 %	100 %	100 %	Jusqu'à 130 %
 Consultation généraliste, spécialiste, visite à domicile	70%		100 %	100 %	130 %
 Optique : lunettes et lentilles (12)	60 %		100 %	100 %	130 %
 Dentaire Forfait lunettes : verres (1 seul forfait tous les 2 ans) (12) Forfait prothèses dentaires et orthodontie (13)	70% à 100%			100 %	120, 200 ou 280€/an 200€/an ou 240€/an
 Appareillages divers et accessoires		60 %		100 %	130 %
 Forfait médecines douces : ostéopathie, homéopathie, acupuncture, diététique (2)				30€/an	40€/an
 Médicaments hors prescriptions (5)				20€/an	30€/an
 Solidarité et développement durable Fonds de solidarité : aide aux étudiants handicapés		oui	oui	oui	oui

Attention : L'inscription à la sécurité sociale est expliquée dans la partie 1.

MERCI

GBM

MERCI

BUNTHENG

KYRIA

TOBIE

AMIN

EWA

CAROLE

BAHATI